

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 52<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018, À MATAGAMI

APPROUVÉ LE 13 DÉCEMBRE 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA 52<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018, À MATAGAMI**

---

**PRÉSENTS**

Dubé, René	<i>(à partir de 14 h 12)</i>	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve		1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain		2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		trésorier	Ville de Chibougamau
Elliott, André		secrétaire	Localité de Villebois
Bellerose, Daniel			Localité de Radisson
Forgues, Daniel			Ville de Chapais
Tremblay, Nelson			Localité de Valcanton

**ABSENTS**

Bussièrès, Gregory			Ville de Lebel-sur-Quévillon
Cyr, Manon			Ville de Chibougamau
Dubé, Réal			Ville de Matagami
Lamothe, Denis			Député d'Ungava

**INVITÉ**

Boivin, Philippe			Directeur régional du MAMH
------------------	--	--	----------------------------

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

En l'absence du président, M. René Dubé, M. Steve Gamache, 1<sup>er</sup> vice-président, constate le quorum et remercie les administrateurs de leur présence.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-01**

**D'OUVRIR** la séance ouverte à 14 h 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Steve Gamache fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-02**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 51<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 18 octobre 2018
4. Finances
  - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 octobre 2018
5. Fonds Eastmain
  - 5.1. États financiers et chèques émis au 31 octobre 2018
6. Correspondance
7. Plan de communication
8. Réorganisation de l'accueil
9. Ressources humaines
  - 9.1. Embauche
  - 9.2. Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec
10. Projets de soutien au développement
  - 10.1. Projet non conforme FDT
  - 10.2. Modification à la résolution ARBJCAFE-2018-02-23-03
  - 10.3. REC-ES-27 – CPE des p'tits Maringouins
  - 10.4. FCR-81 – 5<sup>e</sup> édition du festival de musique la Débâcle
  - 10.5. PDC-11 – Défi polaire Baie-James 2019\_CHA
  - 10.6. Projet de 5 000 \$ et moins
11. Divers
  - 11.1. Rencontre avec les représentants d'Autobus Maheux Itée
12. Prochaine séance
13. Questions du public
14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 51<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 OCTOBRE 2018**

Le procès-verbal de la 51<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 18 octobre 2018 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-03**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 51<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 18 octobre 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. FINANCES**

**4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2018**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 octobre 2018, sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-04**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 octobre 2018, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. FONDS EASTMAIN**

**5.1. ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 OCTOBRE 2018**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 octobre 2018 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-11-15-01**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 31 octobre 2018 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 11 octobre au 8 novembre 2018 est déposée pour information.

**7. PLAN DE COMMUNICATION**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**8. RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL**

Une proposition de réaménagement de l'accueil dans les bureaux administratifs de l'ARBJ est présentée aux fins d'approbation. Pour ce faire, deux soumissionnaires ont été abordés dont seulement un répond aux attentes. Après discussions, il est convenu de ce qui suit.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-05**

**D'ACCEPTER** la soumission de Buro Plus Gyva pour le réaménagement de l'accueil, à hauteur de 11 195 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. RESSOURCES HUMAINES

### 9.1. **EMBAUCHE**

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-06**

**D'EMBAUCHER** l'employé # 30099 au poste de conseiller en développement économique pour une entrée en fonction le 5 février 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.2. **ENGAGEMENT EXIGÉ PAR LE FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a procédé à l'embauche de la notaire Annie Payer laquelle sera à l'emploi exclusif de notre organisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes du programme d'assurance du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ), un notaire à l'emploi exclusif de notre organisme peut, selon certaines exigences, bénéficiaire de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

**CONSIDÉRANT QUE** notre organisme entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que la notaire Annie Payer puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-07**

**QUE** l'Administration régionale Baie-James se porte garante, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Annie Payer notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

**QUE** l'Administration régionale Baie-James renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ;

**QUE** l'Administration régionale Baie-James autorise Mme Marie-Claude Brousseau, à passer et signer pour l'ARBJ et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. PROJETS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

### 10.1. PROJET NON CONFORME FDT

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme désire se conformer aux critères établis dans l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'article 15 b) de ladite entente, il est stipulé que l'aide octroyée à une entreprise privée ne peut dépasser 50 % du coût total du projet soutenu.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-08**

**DE REMBOURSER** la subvention octroyée à l'entreprise privée dans le cadre du Fonds de développement des territoires à partir du Fonds Eastmain, totalisant 307,11 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

M. René Dubé rejoint les administrateurs à 14 h 12 pour la suite de la séance.

### 10.2. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION ARBJCAFE-2018-02-23-03

Le 23 février 2018, les membres du conseil d'administration ont adopté la résolution ARBJCAFE-2018-02-23-03 relativement à un investissement sous la forme de capital-actions dans la société Écurie Sici Stan inc. (société).

Une irrégularité dans la rédaction du deuxième paragraphe de la résolution en référence à la loi citée doit être corrigée considérant que cette dernière cite une loi québécoise alors que la société est assujettie à une loi canadienne.

Il y aurait lieu d'amender la résolution afin qu'elle réfère aux dispositions législatives en vigueur pour la société du promoteur.

**CONSIDÉRANT QUE** la société Écurie Sici Stanc inc. est constituée sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LRC 1985, c C-44);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution ARBJCAFE-2018-02-23-03 doit être amendée afin que cette dernière réfère aux dispositions législatives en vigueur pour la société du promoteur.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-11-15-02**

**DE REMPLACER**, au deuxième paragraphe de la résolution ARBJCAFE-2018-02-23-03, les mots suivants :

« ainsi que l'information nécessaire afin d'être en conformité avec **le chapitre VIII** de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRO chapitre S-31.1) » PAR les mots suivants :

« ainsi que l'information nécessaire afin d'être en conformité avec **les dispositions** de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LRC 1985, chapitre C-44) ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.3. REC-ES-27 – CPE DES P'TITS MARINGOUINS

Le Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins (CPE) a vu le jour en 1980. Il offre, dans ses installations, 29 places de service de garde subventionné. Le CPE est également lié à un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial pour les citoyens de la Ville de Matagami. Il constitue l'instance qui coordonne les services de garde en milieu familial reconnus et surveille l'application des normes et règlements.

Une quinzaine de bénévoles ont pris part à des visites, entre autres, de la caserne des pompiers, des policiers, du Centre Unissons la Famille, de la bibliothèque et du père Noël. Ils ont également participé à des activités telles que des randonnées en forêt en raquettes, des cueillettes de pommes d'épinette, des glissades et une chasse aux œufs de Pâques.

Le CPE éprouve des difficultés financières depuis quelques années. Une administration provisoire a été mise en place en 2016-2017. Par la suite, en 2017, un nouveau conseil d'administration a été formé et a mis en place une structure afin de redresser la situation. Le besoin de soutien et d'accompagnement est présent; les membres et le personnel se mobilisent afin de permettre de continuer d'offrir le service aux citoyens.

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise répond à tous les critères d'admissibilité obligatoires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est en difficulté financière et se mobilise depuis 2017 afin de corriger la situation pour continuer d'offrir un service essentiel à la communauté de Matagami;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise favorise le développement durable ainsi que des emplois durables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est bien établie et reconnue dans son milieu.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPES-2018-11-15-01**

**DE RECONNAÎTRE** le Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins en tant qu'entreprise d'économie sociale pour un an afin d'assurer un suivi et un accompagnement de proximité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.4. FCR-81 – 5<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DE MUSIQUE LA DÉBÂCLE

Le Festival de musique émergente la Débâcle fête son 5<sup>e</sup> anniversaire en 2019. Chaque vendredi de la longue fin de semaine du mois de mai, trois spectacles professionnels sont présentés un à la suite de l'autre dans trois lieux de diffusion différents au centre-ville de Chibougamau.

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications appuie cette initiative;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à tous les objectifs du cadre normatif puisqu'il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance, élève le niveau de connaissances culturelles de la population, encourage l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle et qu'il contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture en Jamésie.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFCR-2018-11-15-01**

**D'ACCORDER** une subvention au Festival la Débâcle musicale de Chibougamau pour son projet « 5<sup>e</sup> édition du festival de musique la Débâcle ». La subvention accordée correspondra à 28 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 58 % des coûts de réalisation admissibles.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur lors de la mise en œuvre du projet;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$ ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5. PDC-11 – DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES 2019\_CHA**

Le Défi polaire est une randonnée de motoneiges antiques empruntant un sentier surfacé et balisé de 60 km, aménagé spécialement pour l'événement. Les motoneiges anciennes sont favorisées, mais tous les types de motoneiges sont les bienvenus. Pour cette 22<sup>e</sup> édition, un volet familial a été ajouté avec l'offre de jeux gonflables et de glissades pour les enfants. L'événement se déroulera à Chapais le 9 février 2019 et la journée se terminera par un souper, la remise des bourses et des prix de participation suivie d'une soirée dansante. On estime l'inscription d'environ 140 équipes de deux, soit de 220 participants et la présence d'approximativement 300 personnes aux activités de cette journée du Défi polaire Baie-James 2019.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans la liste des priorités de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet promeut la pratique de la motoneige dans la région et celle des loisirs d'hiver auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'apport gouvernemental ainsi que celui de l'ARBJ n'excèdent pas 80 % du coût total du projet.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :



**RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2018-11-15-01**

**D'ACCORDER** au Défi polaire Baie-James une subvention pour la réalisation de son projet « Défi polaire Baie-James 2019 ». Cette subvention correspondra à 13,5 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 6 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

**QUE** cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

**QUE** cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 4 800 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 1 200 \$, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

**D'AUTORISER** la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.6. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS**

Des projets ont été présentés à la directrice générale par intérim depuis la dernière séance.

**CONSIDÉRANT** la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-09**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la directrice générale par intérim pour les projets suivants, totalisant 9 883 \$ :

PMD-25_LSQ_SORI - Découverte de la Tunisie et du Maghreb	4 000 \$
PMD-26_MAT_Semaine interculturelle	2 070 \$
PDC-12_Semaine de l'orientation	2 000 \$
PDC-13_Formation de patrouilleurs des sentiers	1 455 \$
PDC-14_Salon des Artisans	<u>358 \$</u>
<b>Total</b>	<b>9 883 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. DIVERS**

**11.1. RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS D'AUTOBUS MAHEUX**

M. René Dubé informe les administrateurs qu'une rencontre s'est tenue avec les représentants d'Autobus Maheux Ltée. Ces derniers désirent rencontrer les représentants de Lebel-sur-Quévillon, Chapais et Chibougamau dans les prochaines semaines, et ce, afin de se doter d'un plan d'action pour maximiser l'utilisation de la ligne Val-d'Or – Chibougamau.

**12. PROCHAINE SÉANCE**

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-10**

**QUE** la prochaine séance se tienne à Matagami, le 13 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-11-15-11**

**DE LEVER** la séance à 14 h 23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

André Elliott, secrétaire